

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de

Karen Van Vlierberge
Représentante Permanente adjointe
de la Belgique auprès des Nations Unies

Implémentation résolution 2334

New York, 21/12/2020

Monsieur le Président,

je remercie le Coordinateur Spécial, Mr. Nickolay MLADENOV pour son exposé très complet. Je tiens également à le remercier pour ses efforts inlassables dans la recherche d'une solution durable à la question israélo-palestinienne.

Monsieur le Président,

Tout au long de son mandat au Conseil, la position de la Belgique a toujours été guidée par le respect du droit international, y compris lorsqu'il s'agissait de la question israélo-palestinienne. Nous restons fermement convaincus que le respect du droit international est le seul moyen de concilier les aspirations des deux parties de manière juste et durable. Le cadre juridique pour la résolution de la question israélo-palestinienne est bien connu et a été endossé par une écrasante majorité de la communauté internationale. Malheureusement, le dernier rapport du Secrétaire-général démontre que ce n'est pas l'absence de cadre juridique, mais le manque de mise en œuvre qui entrave la résolution de ce conflit. Nous appelons dès lors toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international, y compris la résolution 2334, et rappelons en particulier les obligations d'Israël en tant que puissance occupante.

Nous appelons également les partis politiques palestiniennes à s'investir de bonne foi dans la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous une autorité légitime unique et démocratique. Nous encourageons vivement l'Autorité palestinienne à s'engager dans un processus électoral démocratique, inclusif et basé sur l'Etat de droit.

Monsieur le Président,

Malgré le déclenchement de la pandémie de Covid-19 l'année dernière, la politique de colonisation israélienne s'est poursuivie par le biais non seulement de l'expansion des colonies, mais aussi sous la forme de démolitions et d'expulsions, comme nous venons de l'entendre de la part du

Coordinateur Spécial. Cette politique est illégale au regard du droit international, y compris la résolution 2334. La colonisation est de nature d'empêcher toute perspective et viabilité d'un futur État palestinien. À cet égard, je voudrais réitérer les préoccupations de la Belgique concernant l'ensemble des projets qui compromettent la continuité territoriale d'un futur État palestinien, ainsi que l'avenir de Jérusalem en tant que capitale partagée. Conformément à la position constante de l'Union européenne, nous ne reconnaitrons aucune modification des lignes du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autre que celles convenues par les parties dans le cadre de négociations.

Dans ce contexte, nous rappelons également l'obligation qui repose sur tous les États en vertu du droit international de faire une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. A défaut, la politique illégale de colonisation s'en trouve confortée.

Monsieur le Président,

La résolution 2334 demande que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence contre les civils.

Or, on constate que cette obligation n'est pas respectée. Des défenseurs des droits humains, des activistes en faveur de la paix et des journalistes, notamment, continuent à subir des atteintes à leurs droits civils et politiques, voire à être victimes d'arrestations arbitraires.

Aujourd'hui, je voudrais aussi me concentrer en particulier sur la violence contre les enfants. Ces dernières semaines, nous avons relevé avec inquiétude l'utilisation de plusieurs tirs à balles réelles contre des enfants palestiniens, menant même au décès de l'un d'entre eux. Nous demandons des enquêtes approfondies et transparentes.

Il est également indispensable que les victimes et leurs familles soient bien informés du déroulement des enquêtes et de leurs résultats.

Les enfants ne doivent jamais être la cible de la violence mais ils ne doivent pas non plus être exposés au risque de violence ou encouragés à y participer. Dans tous ces cas les auteurs doivent être tenus responsables.

Monsieur le Président,

La Belgique continuera à soutenir le mandat et l'action de l'UNRWA. Le travail de l'agence est d'une importance vitale pour ses bénéficiaires et est également primordial pour le maintien de la stabilité dans la région.

Monsieur le Président,

Nous nous sommes félicités des accords de normalisation conclus ces dernières semaines car ils créent des possibilités de nourrir la paix et la stabilité dans la région. Nous encourageons tous les acteurs concernés à saisir cette opportunité pour œuvrer activement en faveur d'une solution juste, viable et durable au conflit israélo-palestinien. La seule façon de progresser est la reprise d'un dialogue de bonne foi entre les parties, avec le soutien actif de la communauté internationale.

La Belgique pour sa part continuera à être un partenaire pour la paix tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens.

Je vous remercie.